



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2020-198

PUBLIÉ LE 19 OCTOBRE 2020

Sommaire

Centre Hospitalier Eure-Seine - Hôpital d'Evreux-Vernon

27-2020-10-01-028 - ds 2020-30 drh Madame Mathinier (2 pages)

Page 3

27-2020-10-01-029 - ds 2020-31 daf Mme Chevalier (2 pages)

Page 6

Centre Hospitalier Eure-Seine - Hôpital d'Evreux-Vernon

27-2020-10-01-028

ds 2020-30 drh Madame Mathinier

*Renouvellement de la délégation de signature suite à la prise de fonction du nouveau Directeur du
CH Eure-Seine.*

DECISION DG N° 2020-30
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER EURE-SEINE
HOPITAL D'EVREUX-VERNON

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7, L.6145-16, D.6143-33 à D.6143-36, R.6143-38 et R.6145-70,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 8 octobre 2020 nommant **Madame Sandrine COTTON** dans l'emploi de Directeur des Centres Hospitaliers Eure-Seine et Bernay, à compter du 1^{er} octobre 2020,
- VU la décision N°2019-90 relative au recrutement de **Monsieur David DELEDICQUE** en tant que Directeur adjoint des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Eure-Seine à compter du 1^{er} décembre 2019 ;
- VU la fonction d'Adjoint des cadres hospitaliers au sein de la Direction des ressources humaines exercée par **Madame Valérie MATHINIER**,

DECIDE

ARTICLE 1

Madame Sandrine COTTON, Directeur du Centre Hospitalier Eure-Seine, délègue sa signature à **Madame Valérie MATHINIER**, exerçant les fonctions d'Adjoint des cadres hospitaliers, aux seules fins de signer les documents administratifs tels que définis à l'article 2 de la présente décision.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur David DELEDICQUE**, Directeur Adjoint, et afin d'assurer la continuité de la Direction des ressources humaines, **Madame Valérie MATHINIER** est habilitée à signer :

- Les imprimés de prise en charge des frais des soins imputables au service :
 - les accidents de service,
 - les accidents de trajet,
 - les maladies reconnues.

- Les imprimés annexés à la présente décision concernant les prestataires suivants :
 - Assurances VIGREUX,
 - YVELIN, département YSATIS Gestion,
 - SOFAXIS.

ARTICLE 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2020.
Elle est valable pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.
Cette décision annule **la décision DG N°2019-47**.
Elle peut être retirée à tout moment.

Fait à Evreux, le 1^{er} octobre 2020

Le Directeur
Sandrine COTTON



SPECIMEN DE SIGNATURE

Valérie MATHINIER



Centre Hospitalier Eure-Seine - Hôpital d'Evreux-Vernon

27-2020-10-01-029

ds 2020-31 daf Mme Chevalier

*Renouvellement de la délégation de signature suite à la prise de fonction du nouveau Directeur du
CH Eure-Seine.*

**DECISION DG N° 2020-31
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER EURE-SEINE
HOPITAL D'EVREUX-VERNON

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7, L.6145-16, D.6143-33 à D.6143-36, R.6143-38 et R.6145-70,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 8 octobre 2020 nommant **Madame Sandrine COTTON** dans l'emploi de Directeur des Centres Hospitaliers Eure-Seine et Bernay, à compter du 1^{er} octobre 2020,
- VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 3 juillet 2019 portant nomination de **Madame Véronique RAUDIN**, à compter du 1^{er} aout 2019, en qualité de Directrice Adjointe des Centres Hospitaliers Eure-Seine et Bernay ;
- VU la décision **DG N°2019- 62** portant affectation de **Madame Véronique RAUDIN** en tant que Directrice Adjointe chargée des affaires financières, de l'accueil clientèle et du pilotage médico-économique du Centre Hospitalier Eure-Seine ;
- VU la fonction d'Attachée d'Administration Hospitalière au sein de la Direction des Affaires Financières exercée par **Madame Amélie CHEVALIER** ;

DECIDE

ARTICLE 1

Madame Amélie CHEVALIER, Attachée d'Administration Hospitalière au sein du service des finances du Centre Hospitalier Eure-Seine est, à ce titre, désignée en qualité d'ordonnateur suppléant.

ARTICLE 2

Madame Sandrine COTTON, Directeur du Centre Hospitalier Eure-Seine, délègue sa signature à **Madame Amélie CHEVALIER**, Attachée d'Administration Hospitalière au sein

Décision DG N° 2020-31

du service des finances, **en cas d'empêchement de Madame Véronique RAUDIN**, Directeur adjoint, aux seules fins de signer tout acte ou document administratif conformément aux dispositions définies à l'article 3 de la présente décision.

ARTICLE 3

Afin de permettre la continuité de la Direction des finances, **Madame Amélie CHEVALIER** est habilitée à signer les actes et documents suivants :

- les bordereaux, mandats et titres ;
- les bordereaux de facturation ;
- les bons de commandes pour tous comptes investissement et exploitation ;
- les liquidations de factures ;
- les opérations afférentes à l'utilisation de la ligne de trésorerie, le cas échéant (tirage et remboursement) ;
- les documents liés à la gestion directe du personnel affecté au service des finances, des sites d'Evreux et de Vernon, notamment les tableaux de service et les congés, les autorisations d'absence pour les journées au titre de la réduction du temps de travail et les congés annuels et les évaluations.

ARTICLE 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2020.
Elle est valable pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.
Cette décision annule **la décision DG N°2019-48**.
Elle peut être retirée à tout moment.

Fait à Evreux, le 1^{er} octobre 2020



Le Directeur
Sandrine COTTON
Sandrine COTTON

SPECIMEN DE SIGNATURE

Amélie CHEVALIER